



Dématérialisation : évolution, pas révolution !

Je souhaite revenir dans cette édition sur ce sujet au cœur des débats et concertations du secteur, syndicats agricoles et marchands compris.

Le débat se prolonge et semble induire des orientations qui menacent d'alourdir le système de traçabilité actuelle au lieu de l'alléger, comme le souhaitent pourtant les représentants du secteur.

Le projet de dématérialisation de l'identification se voit remodelé afin de répondre au souhait du Ministre fédéral de conserver un support papier et ne pas imposer à l'ensemble de la filière un changement dont elle s'inquiète.

Un grand nombre d'intermédiaires estiment en effet que le système actuel fonctionne très bien tel qu'il est et remplit son rôle dans le cadre de la traçabilité et du maintien de la santé animale.

Rappelons quand même que tout un pan de l'activité d'engraissement des veaux mâles a abandonné depuis longtemps le système

papier, bénéficiant d'une filière sans étapes intermédiaires, « naissance - engraissement - abattage ».

A l'ARSIA, nous sommes convaincus que d'autres filières peuvent aussi bénéficier de cette simplification administrative telle la filière des engraisseurs purs, lesquels envoient le plus souvent et directement les lots finis vers l'abattoir.

Evoquons aussi les éleveurs laitiers purs dont les jeunes veaux mâles pourraient déjà partir vers les centres d'engraissement sans passeport et dont les petites génisses vont rester dans la même exploitation pour de nombreuses lactations avant de passer à la réforme. Une vache de 13, 14 ans par exemple, peut ainsi séjourner dans la même exploitation toute sa vie sans jamais avoir besoin d'un passeport.

Seuls les éleveurs totalement non informatisés auront toujours un besoin de support papier pour prouver qu'ils sont bien détenteurs de leurs animaux.

Ainsi donc le basculement vers la voie électronique ne doit pas être considéré comme une révolution, mais bien une évolution normale qui s'adapte peu à peu aux changements sociétaux.

Il est bien certain que la récente orientation prise en systématisant la distribution de boucles électroniques, sans coût supplémentaire, s'inscrit dans cette politique de simplification.

Or nous en sommes là... pour satisfaire toutes les parties impliquées dans la valorisation commerciale, nous héritons de deux systèmes à gérer parallèlement, à intégrer l'un à l'autre, gommant ainsi totalement l'économie espérée par la virtualisation totale. Autrement dit, cela va coûter plus cher, et nous le déplorons !

Nous le déplorons aussi à un autre niveau car voici des années que nous travaillons activement à l'amélioration de la situation sanitaire de nos troupeaux (IBR, BVD, paratuberculose, néosporose,...). Nous

avons l'espoir avec un enregistrement précis et pointu des mouvements et donc des contacts entre animaux, de consolider les beaux résultats déjà engrangés. Car nous ne le savons que trop, les accidents sanitaires résultent le plus souvent de mouvements à risque et incontrôlés, mettant à mal le travail de l'éleveur et la santé du troupeau, tous deux victimes de tels accidents.

Il serait donc utile dans les débats actuels de prendre en considération ce qui n'est que réalité et de plaider la nécessité d'un enregistrement plus rigoureux des mouvements et des transports.

Cette option n'est réellement abordable à moindre coût que via des enregistrements électroniques rapides.

Il s'agit là pour nous, association d'éleveurs, d'une des dernières brèches à colmater dans notre système de traçabilité déjà performant.

Bonne lecture !

Jean DETIFFE, Président de l'Arsia

Des boucles 'classiques' en stock ? Renvoyez les nous !

Vous recevez désormais lors de toute commande de boucles d'identification, l'une à prélèvement BVD, l'autre électronique, sans coût supplémentaire.

Que faire des anciennes boucles "classiques", délivrées avant mi-2014, qui ne permettent pas un prélèvement BVD ? Les renvoyer à l'ARSIA :

- soit via courrier/colis postal (frais à votre charge),
 - soit à l'accueil des sites ARSIA (Ciney, Mons, Rocherath)
 - soit via le dépôt chez votre vétérinaire en accord à prendre préalablement avec lui
- Lors de votre nouvelle commande de boucles,

un courrier annexe est joint au colis, précisant la liste des boucles à renvoyer ainsi que les notifications de naissance correspondantes.

Ces boucles vous seront remboursées, en déduction du montant sur la facture suivant la récupération des anciennes boucles.



IBR : Ne laissez pas entrer le loup... dans l'étable Troupeaux I3 et I4, protégez votre statut !

Au 01/01/ 2018, la législation IBR se durcit considérablement pour les cheptels I2 ... mais il y a également un impact pour les I3/I4 !

Un courrier détaillé sera prochainement envoyé à tous les responsables de troupeaux actifs et à leurs vétérinaires : en voici les points importants.

Troupeaux I3 et I4

- L'introduction de bovins I2 ou I2D sera interdite. Une telle situation entraînera la suspension automatique du statut I3/I4 (voire à terme la perte du statut...).

Troupeaux I2

- La vaccination devra être réalisée par le vétérinaire d'épidémiologie exclusivement.
- Un bilan complet (ELISA gE) devra être réalisé chaque année et en 2018 en particulier, **pour le 30 juin**. Bon conseil : dès aujourd'hui, si vous pensiez à faire un sondage, faites plutôt un bilan !
- La vente de bovins I2 (ou I2D) **vers des cheptels I3 ou I4 sera interdite**.

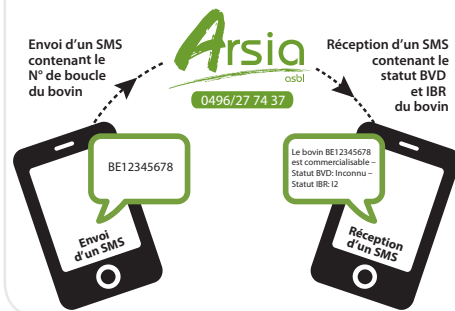
- Tout bovin testé gE+ sera **bloqué dans SANITEL** et ne pourra être destiné qu'à un abattoir ou un troupeau d'engraissement pur.
- Les seules destinations possibles pour les autres bovins du troupeau sont :
 1. un autre troupeau I2
 2. un troupeau d'engraissement pur
 3. l'abattoir
- Pour information, les animaux provenant d'un troupeau de statut I2 pourront encore aller au marché couvert de Ciney sauf les bovins gE+.
- **TOUT bovin ACHETÉ devra être testé** à l'entrée, comme il en est déjà ainsi dans les troupeaux I2D : **2 prises** de sang, une à l'achat, la seconde 28 à 50 jours après.

Signalons enfin que les marchands de bétail sont tenus de respecter strictement les mêmes consignes, en particulier donc la vente de bovins I2 ou I2D à des troupeaux I3 ou I4 sera interdite à partir du 01/01/2018. En cas de non conformité récurrente, l'ARSIA se réserve le droit d'en informer l'AFSCA.

Connaître le statut IBR & BVD d'un bovin par SMS

Envoyez un SMS au 0496277437 avec le N° complet du bovin précédé du code pays, vous connaîtrez son statut BVD et IBR.

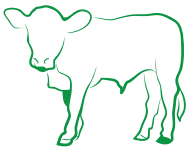
Exemple : envoyez BE12345678 par SMS au 0496277437



Santé du veau

Logement du veau - partie 2 : Logement individuel ou collectif ? Quelle(s) stratégie(s) adopter ?

Seul ou en groupe ? Le choix paraît souvent d'ores et déjà tranché selon les spéculations lorsque les modalités de logement des jeunes veaux sont discutées.



Quoiqu'il en soit, au-delà de 8 semaines d'âge, sauf circonstances sanitaires justifiant la nécessité d'isolement, le logement individuel n'a plus de raison d'être d'un point de vue légal : la directive européenne portant sur le bien-être impose en effet qu'à cet âge limite, les veaux soient regroupés.

Le veau isolé

Le logement individuel des veaux en cases ou logettes présente d'indéniables avantages : une surveillance et un approvisionnement individualisés et facilités comme d'évidentes possibilités de diminution des risques de contagion en cas de maladies. Et que dire des niches placées en extérieur à l'installation aisée permettant d'adapter le veau aux variations climatiques et de bénéficier de solutions de logement supplémentaires.

Quelques points à ne pas négliger :

- Un veau = une case/niche = un biberon/seau.
- Jouez le jeu de l'individualisation jusqu'au bout !
- Une litière épaisse et suffisamment renouvelée.
- Maintenez le sol propre. Les germes se développent à vitesse grand « V » dans les déjections.
- Un nettoyage (voire désinfection) des cases/niches entre chaque locataire.
- L'hygiène reste le maître-mot.
- Une case vide ou un espacement suffisant entre niches (70-80 cm) pour séparer les individus « sains » des individus symptomatiques en cas de problème sanitaire.

- Le partage des seaux est une source de contagion, le contact muflé à muflé aussi !
- ne disposez pas vos niches face aux vents dominants et vos cases démunies de protection à l'aplomb des ouvertures latérales de votre bâtiment.

Protégez vos veaux des courants d'air et des retombées froides.

Le veau en collectivité

« L'enfer, c'est les autres ». Sanitairement parlant, c'est vrai également pour les veaux. Le logement collectif présente en effet des risques accrus de partage et de dispersion des pathogènes. Quand il s'agit de cheptels allaitants dans lesquels jeunes veaux et vaches adultes partagent tout ou partie de la même loge, les probabilités de contamination sont encore plus grandes.

Quelques points à ne pas négliger :

- Un écart d'âge réduit au sein du même lot.
- Au sein d'un lot, des différences d'âge de plus de 3 semaines devraient être évitées.
- Une absence de mouvements entre lots.
- Privilégiez une évolution homogène et ne mélangez pas les groupes constitués.
- Un espace « veaux » distinct de celui des adultes.
- Les veaux doivent disposer d'un espace qui leur est propre notamment destiné à leur couchage. En outre, vaches et veaux ne devraient pas partager les mêmes abreuvoirs.
- Une zone de « protection » pour vos veaux.
- L'ambiance d'un bâtiment d'élevage de bovins adultes n'est pas adaptée aux



besoins des veaux : volume d'air trop élevé, risque accru de courant d'air, ... Il est donc nécessaire de confiner une partie de la loge des veaux.

- Une hygiène maîtrisée de la litière, des abreuvoirs et dispositifs d'alimentation.
- Dans le cadre de ses activités d'accompagnement sanitaire, l'Arsia vous propose son service de conseils en logement et management des veaux. Intéressé(e) ? N'hésitez pas à nous contacter.

Dans le
PROCHAIN NUMÉRO

Le colostrum du veau :
son assurance-vie

Vous souhaitez obtenir davantage d'informations ? Bénéficier d'une visite d'élevage ?



083 23 05 15



arsia@arsia.be

Initiation à l'élevage ovin

Organisé par l'Association Provinciale des Eleveurs de Moutons de Liège

23-11-17

Choix de la race & habitat

Par P. Vandiest (awé)

30-11-17

**Base de l'alimentation
et reproduction**

Par P. Vandiest (awé)

07-12-17

**Conduite générale
des prairies**

Par D. Knoden (Fourrages-Mieux)

12-12-17

**Prévention de lutte contre
les maladies et parasites,
les premiers soins**

Par F. Claine (ARSIA)



Haute Ecole de la Province de Liège
Campus de la Reid
Rue du Haftay 21 - 4910 Theux



P.A.F. 20€
1 boisson et supports écrits offerts
Compte: BE98 1030 5186 8433
E-mail: balbeur.henry@belgacom.net

« La force de l'ARSIA est son approche globale, dans la conception des services aux éleveurs, reposant sur la complémentarité entre ses deux grandes missions : la traçabilité et la santé du troupeau. »



La biothèque de l'ARSIA verra le jour en 2018

La pilothèque est morte, vive la biothèque !

Dans quelques mois, conformément à la décision récente du CA de l'ARSIA, la collecte et le stockage de l'ADN bovin wallon via les prélèvements par boucle à biopsie seront effectifs. Cette « biothèque » remplacera l'actuelle pilothèque. Rencontre avec Christian Quinet, Directeur à l'ARSIA du département Laboratoire et Diagnostic et responsable de la mise en place de ce projet novateur et prometteur.

Comment l'idée de créer la biothèque est-elle née ?

Chr. Quinet : C'est tout d'abord une réponse aux lacunes de la pilothèque dont la plus contrariante est certainement le nombre élevé de prélèvements inutilisables. Par absence ou insuffisance de follicules pileux dans les poils bovins réceptionnés, jusqu'à 30% de ceux-ci sont non analysables, c'est énorme ! Nous rencontrons ensuite régulièrement des problèmes de traçabilité au cours du prélèvement, avec quelques 18% de discordances entre les poils prélevés à la naissance et reprélevés à l'abattoir dans le cadre de la législation en élevage Bio. Enfin la qualité de l'ADN est certes suffisante pour les anciennes techniques de profilage génétique des animaux, mais avec l'évolution des technologies et leurs « besoins » c'est-à-dire la nécessité de disposer d'un ADN de qualité et de quantité adéquates, la biopsie d'oreille se révèle nettement supérieure à la collecte de poils.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de lutte BVD, la biopsie d'oreille à des fins d'analyse a été mise en place. Nous disposons donc déjà là d'une récolte « clé sur porte » d'ADN qui ne demande qu'à être exploitée ! Soutenue par le conseil d'administration de l'ARSIA, est donc née l'idée de collecter et conserver toutes ces biopsies prélevées chez les veaux wallons à la naissance, en perpétuant la technique au-delà du plan de lutte.

Est ce aussi si simple que cela... ?

Chr. Quinet : pour l'éleveur en tout cas, et en particulier l'éleveur Bio, la simplification au quotidien du respect de la traçabilité sera certainement très appréciable. En un seul geste, l'éleveur assure le prélèvement pour l'analyse BVD et d'ADN. Pas d'acte et d'envoi supplémentaires donc ! Il faut souligner ici cet atout majeur de la biopsie d'oreille à la naissance : l'acte est associé au bouclage du veau et donc la traçabilité entre l'animal et l'échantillon est garantie : aucun risque d'erreur à ce niveau-là. De plus, en tant que telle, la biopsie fournit un échantillon de qualité.

Moins simple pour nous, il nous restait à répondre en particulier à la 'volumineuse' question du stockage : engranger tout l'ADN du cheptel bovin wallon correspond à près de 450 000 ADN bovins par an !

L'ARSIA s'est-elle inspirée d'autres pays ?

Chr. Quinet : Justement non. Si le principe d'une « biothèque » d'ADN n'est pas nouveau et est depuis longtemps utilisé au niveau international et même national, nous sommes à ma connaissance les premiers à proposer le prélèvement d'ADN combiné au prélèvement BVD sur le même échantillon, par bouclage. Nous avons pour ce faire mis au point avec ALL-FLEX un dispositif de stabilisation de l'ADN dès le prélèvement, soit un tube pré-rempli avec un liquide 'tampon' qui permet tant le stockage de l'échantillon que son utilisation ultérieure.

Ce stockage a nécessité une série de tests. L'idée fut de ne pas stocker les tubes contenant l'ADN en tant que tels, mais plutôt sous forme d'extrait sur une matrice de papier buvard, lequel sur une petite surface permet de 'conserver' un grand nombre d'animaux (88 ADN sur un papier buvard de 10 cm de côté)... économie conséquente de place et de plus à température ambiante, non dans de coûteux frigos et ce de manière stable pour une durée estimée actuellement à 15 ans.

C'est précisément cette économie de place qui permet de systématiser la technique à l'ensemble des naissances ce qui n'était pas le cas pour la pilothèque : tous les veaux qui naissent seront répertoriés... à condition bien entendu que soit envoyée la biopsie ! Les validations ont été réalisées pour éprouver le système, les résultats sont concluants : plus de 99% des ADN collectés sur buvard étaient exploitables ! Bien mieux que les 70% de follicules pileux...

L'ARSIA envisage-t-elle des partenariats dans le cadre de ce projet ?

Chr. Quinet : Bien entendu. Nos missions sont avant tout la traçabilité et l'encadrement sanitaire. Nous réalisons également des analyses génétiques au sein de notre laboratoire de biologie moléculaire. Mais pas la sélection génétique, chacun son métier. Nous prôtons donc la complémentarité des compétences, réunies dans le souci de toujours améliorer le travail des éleveurs (cf. encadré ci-contre). L'idée est d'aboutir à un système unique de stockage mais dans lequel les différents laboratoires et associations viendraient se servir de ce dont ils ont besoin... comme une bibliothèque précisément.

Ainsi l'ARSIA et l'Association Wallonne de l'Élevage (awé) ont chacune leur pilothèque. Celles-ci disparaîtraient au profit de la biothèque sur l'ensemble du cheptel wallon. Nous avons à ce sujet des échanges avec l'awé qui manifeste son intérêt.

Toutes les associations intéressées par les demandes de profilage telles les Herd book tant belges qu'étrangers, gestionnaires de livres généalogiques sont autant d'autres partenaires possibles.

Enfin, dans le cadre de leurs programmes de recherche en génétique, les universités pourraient grâce à l'informatisation du système croiser l'ensemble des données liées aux échantillons avec leurs bases de données et sélectionner des populations bovines spécifiques à étudier.

Les éleveurs pourraient y voir un outil de contrôle supplémentaire ...

Chr. Quinet : Non ! Il faut penser tout autrement et de façon avantageuse pour tout éleveur : oublié le problème de l'animal débouclé et perdu pour cause de non identification. Le bovin sera réidentifié en une analyse, garantie économiquement intéressante et précieuse.

Les biopsies d'oreille sont liées au plan de lutte BVD. Mais après ?

Chr. Quinet : Pour le moment, le prélèvement est obligatoire dans le cadre de la lutte BVD. Après il n'y aura plus d'obligation. Mais le système sera automatiquement maintenu, avec la boucle à biopsie et le prélèvement d'emblée réalisé. Ce sera dans l'intérêt de l'éleveur de nous envoyer ensuite l'échantillon pour bénéficier de l'ensemble des finalités utiles (cf encart ci-contre) sans travail ni frais supplémentaires. Pourquoi ne pas le faire, donc...

Ce projet est-il financièrement solide ?

Chr. Quinet : Compte tenu de son ampleur et parce qu'il concerne tous les bovins à naître, la biothèque coûtera évidemment un peu plus que la pilothèque. Parallèlement à notre travail de conception et mise en place, notre département Finances et Comptabilité étudie les moyens de soutenir son financement via des subsides et partenariats.

Quel est le calendrier programmé ?

Chr. Quinet : Conformément à la décision du CA de l'ARSIA, dès le 1^{er} trimestre 2018 le stockage de l'ADN bovin wallon sera mis en place. Par ailleurs, nous sommes en pourparlers avec l'ensemble des partenaires de la filière BIO et la Région Wallonne pour remplacer la pilothèque « bio », par la biothèque. Mais pour ce faire et obtenir le feu vert, la législation en cours doit être adaptée. Enfin, les dernières validations d'ordre technique sont en cours dans notre laboratoire après quoi le projet deviendra réalité, ce dont l'ARSIA se félicite et se réjouit.

Des perspectives motivantes et utiles !

Le mot de Jean-Paul DUBOIS, Directeur de la Traçabilité à l'ARSIA.

« Outre l'atout de la ré-identification possible, rapide, sûre et à peu de frais d'un animal sans boucle, la biothèque va révolutionner la sélection génétique.

Grâce à l'analyse génétique, on pourra par exemple estimer dès la naissance le potentiel des génisses hautes productrices et sur base des indications fournies, investir ou non dans la phase d'élevage : gain conséquent de temps et d'argent quand on sait ce qu'elle coûte ! D'autant plus que ces analyses ont des prix de plus en plus abordables.

Dans la même ligne, les futurs taureaux reproducteurs seront sélectionnés dès la naissance sur base de leur profil génétique, lequel fournit les paramètres nécessaires pour leur sélection à la reproduction. Temps et argent gagnés là aussi, eu égard aux croisements et quelques centaines de veaux chaque fois nécessaires pour déterminer la valeur et l'index des taureaux.

Il en ira de même pour l'évaluation des tares génétiques notamment en race BBB ou encore des facteurs de résistance à certaines maladies telle que la paratuberculose...

Il est bien entendu qu'à côté de ses compétences en santé animale, l'ARSIA ne souhaite pas empiéter sur celles de l'amélioration génétique des troupeaux et de la sélection génomique, lesquelles relèvent spécifiquement de l'Association Wallonne de l'Elevage.

Toutefois, il nous semble important de soutenir cet axe de l'élevage, en permettant à nos partenaires de l'Awé, ainsi qu'aux services de recherche scientifique des universités de bénéficier des prélèvements collectés à moindre coût, avec une bonne garantie de qualité, sur l'ensemble du cheptel wallon.

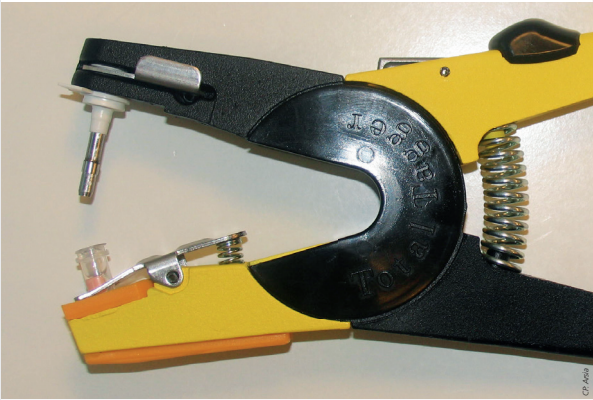
Tout cela concerne les bovins... mais une biothèque pour "petits ruminants" est bien entendu concevable car le prélèvement peut être réalisé de façon identique à ce qui se fait en bovin. Le système de prélèvement est en effet parfaitement adapté aux boucles des petites espèces, mais ces dernières ne sont toutefois pas encore agréées officiellement. Elles pourront l'être si les filières ovine et caprine perçoivent un réel intérêt pour ce type de certification ».

« Tenez le pot droit » !

Nous attirons votre attention sur l'importance d'effectuer un bon prélèvement.

Dans le but de récolter correctement l'ADN, le petit tube à prélèvement inclus dans la boucle contient désormais un liquide spécifique.

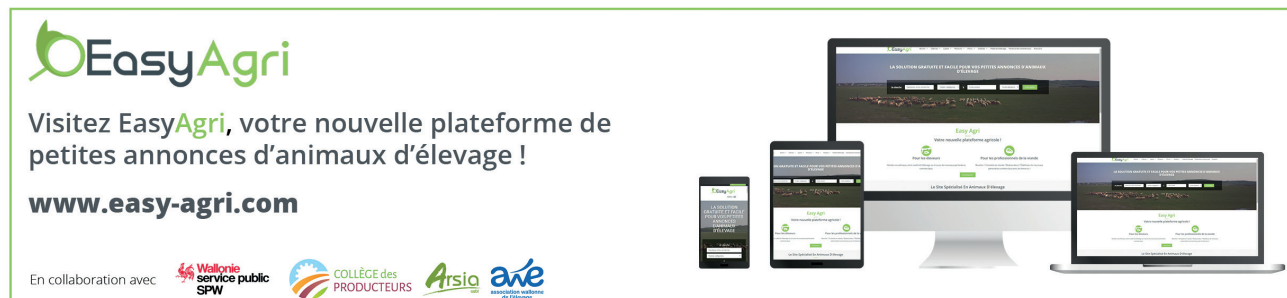
- **Tenez toujours le tube VERTICALEMENT.** La perte du liquide, même minime, est défavorable à la qualité du prélèvement en termes de quantité d'ADN.
- **Remboîter le trocart dans le tube,** pas l'inverse.
- **Le fermer à fond, c'est-à-dire au moyen de la pince,** afin d'assurer une parfaite étanchéité.



Easy-Agri, le site des petites annonces d'animaux d'élevage pour les professionnels

Nouveau

Avec le soutien du Ministre wallon du Bien-être animal, Carlo Di Antonio, les Services Opérationnels du Collège des Producteurs, en partenariat avec l'Awé et l'ARSIA, lancent easy-agri.com, la nouvelle plateforme de petites annonces d'animaux d'élevage pour les professionnels.



Sur www.easy-agri.com, les éleveurs peuvent dorénavant poster ou consulter des annonces en quelques clics pour un éventail complet d'animaux (bovins, ovins, caprins, volailles, ...). Le tout gratuitement, en toute sécurité et sur un site qui leur est entièrement dédié !

Les éleveurs étant confrontés à un haut degré de concurrence et à des marges limitées, cette plateforme contribue également à optimiser les coûts liés à la vente et à l'achat des animaux en donnant l'opportunité de diminuer le nombre d'intermédiaires.

Les éleveurs peuvent aussi poster et consulter des annonces pour du matériel d'élevage sur EasyAgri. Afin de favoriser le commerce, un espace est dédié aux professionnels des autres maillons des filières (bouchers, restaurateurs, grossistes,...). Le site a été créé pour favoriser la mise en réseau des acheteurs et annonceurs potentiels, en vue d'opérations commerciales réussies quant à la vente d'animaux de rente.

Le partenariat avec l'ARSIA et l'Awé permet de donner de la valeur aux annonces en fournissant des garanties de « confiance » aux acheteurs

(identification, traçabilité des animaux, statut sanitaire,...). L'ARSIA apporte pour sa part son soutien au site EasyAgri, via une "certification" de l'enregistrement du troupeau dans Sanitel, dont peut disposer la Socopro dans le respect des règles de protection des données à caractère personnel.

Par ailleurs, selon qu'ils sont enregistrés "Arsia" ou non, les internautes jouissent de quelques droits supplémentaires pour la communication de leur offre de vente (comme l'adjonction de quelques photos par exemple).

Appel aux professionnels de l'élevage

Jusqu'à la fin de l'année, le site sera en phase de lancement, avec des contacts réguliers avec les producteurs, ce qui permettra d'assurer tous les ajustements techniques nécessaires pour devenir la plateforme de référence pour le secteur. Vous êtes agriculteur ? **Votre avis intéresse les concepteurs du site www.easy-agri.com !** Prenez quelques minutes pour tester le fonctionnement du site, transmettez vos remarques pour qu'il réponde mieux encore à vos attentes et devienne votre nouvel outil économique professionnel.

☎ 081 24 04 31

✉ <https://easy-agri.com/contact>

Étude de prévalence de *Mycoplasma wenyonii* en Wallonie

Depuis quelques années, le nombre de cas de bovins présentant des signes cliniques tels que température, œdème des jarrets et/ou du pis, chute brutale de la production laitière et anémie, associés à une infection à *Mycoplasma wenyonii*, a considérablement augmenté.

Répandue dans le monde et en Europe, en particulier dans les îles britanniques et en Suisse, cette bactérie a pour la première fois été identifiée en France et en Belgique respectivement en novembre 2014 et en janvier 2015. Plus récemment, un cas suspect en province de Namur a été confirmé à l'ARSIA. Il s'agissait d'une vache BBB adulte, dont l'anémie manifeste a été constatée par le vétérinaire lors de la césarienne. Ce dernier, à toutes fins utiles, a demandé la recherche de la bactérie, analyse qui s'est avérée positive.

Mouches et (mous)tiques, eux encore...

Mycoplasma wenyonii est une bactérie dont le mode de transmission exacte reste mal connu mais pour laquelle il a été démontré que les mouches, moustiques et tiques sont des vecteurs mécaniques potentiels. Par extrapolation, les aiguilles, les actes chirurgicaux, les plaies ouvertes, ... sont autant de voies de transmission possibles.

Le portage persistant de la bactérie, sans symptôme, semble être la règle ; c'est à la faveur d'une baisse d'immunité que la maladie s'exprime, par les symptômes décrits plus haut.

L'incidence est plus élevée à la fin de l'été et en automne. Les

animaux malades peuvent l'être jusqu'à 7 à 10 jours. Les cas chroniques existent et se traduiraient par une anémie marquée.

Pour prévenir la maladie, les moyens sont limités à la maîtrise des populations d'insectes piqueurs à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments et à l'utilisation d'aiguille à usage unique.

Objectif du GPS « *M. wenyonii* », soutenu par le Fonds sanitaire

Nous n'avons aucune idée de l'étendue de l'infection à *M. wenyonii* en région wallonne et souhaitons dès lors évaluer sa circulation au sein des troupeaux et au niveau individuel. Pour ce faire, des prélèvements sont programmés dans une centaine de troupeaux sélectionnés à l'occasion des bilans/maintiens IBR. Dans chaque troupeau ayant marqué leur accord, 20 animaux de retour de pâturage - car potentiellement plus exposés - seront prélevés.

... Rendez-vous dans quelques mois, à l'issue des résultats !



Mycoplasma wenyonii: situation en Belgique

En Belgique, les premiers cas sont diagnostiqués depuis peu, tant au nord qu'au sud du pays. Actuellement à l'ARSIA, seuls 2 cas ont été rapportés depuis 2015. Une étude menée en France a pourtant identifié *M. wenyonii* chez 40% des vaches normandes présentant de la température en pâture, sans symptôme suggérant une maladie localisée telle qu'une pneumonie par exemple (C. Pelletier, 2017).

Le peu de connaissances de ce germe pathogène, l'évolution souvent discrète de la maladie, associés au fait que les animaux au pâturage et donc moins « observables » sont les plus à risque, font que la maladie est certainement sous-diagnostiquée chez nous.

Le projet GPS et son étude devraient apporter de premiers éléments de réponse.

Contact

Dr Julien EVRARD

☎ 083 23 05 15

✉ gps@arsia.be

La paratuberculose

Maladie sournoise et tenace... Ne la laissez pas vous plumer !

L'Arsia est là pour vous aider en vous proposant un plan de lutte visant l'assainissement

€

- 150€/vache infectée
- 30% de cheptels infectés
- 15% d'animaux infectés au sein des troupeaux

 Bilan Elisa
Bon pour connaître le statut d'un troupeau
Mauvais pour connaître le statut d'un bovin

 Bilan PCR
Meilleur test individuel
Coûteux

Soutien et conseils personnalisés par un vétérinaire de l'Arsia

☎ 083 23 05 15 option 4
✉ paratub@arsia.be